

ALGERIA

Déclaration de

S.E.M. Mourad BENMEHIDI

Ambassadeur, Représentant Permanent

Sur le point relatif à la Promotion de la Femme

***Devant la troisième Commission lors de
la 65^{ème} session de
L'Assemblée Générale***

New York, 12 octobre 2010

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites respectivement par les représentants du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Malawi au nom du Groupe africain.

Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur la femme, tenue à Beijing, le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeure toujours au cœur des préoccupations de la communauté internationale, mettant en exergue la nécessité, voire l'urgence de traduire dans les faits les engagements contenus dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, ainsi que les décisions issues de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.

La féminisation de la pauvreté, la prévalence de la mortalité maternelle, la violence à l'égard des femmes, les stéréotypes sexistes et la violence sexuelle sont autant d'obstacles qui entravent les avancées vers l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs et engagements mondiaux dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

La confluence des crises financière, économique, énergétique et alimentaire est venue exacerber les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes sont exposées, en particulier, celles vivant en zones rurales.

Au regard de la complexité de cette situation, l'aide de la communauté internationale demeure essentielle, afin d'intensifier l'assistance nécessaire aux pays en développement pour préserver leur stabilité économique et sociale ainsi que les intérêts fondamentaux des femmes et des enfants.

Monsieur le Président,

l'Algérie s'associe à l'engagement de l'Union africaine à mettre en œuvre les Plateformes de Beijing et de Dakar, ainsi que les recommandations de la 8^{ème} Conférence ministérielle africaine sur les femmes (Beijing plus 15), tenue en 2009, à Banjul (Gambie) et se félicite, à cet égard, de l'adoption d'une politique d'égalité des sexes axée sur un plan de mise en œuvre portant sur 10 ans.

Depuis que mon pays a adhéré à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1996, le gouvernement algérien s'est employé à amender toute une série de lois et de textes pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

C'est ainsi que la Constitution algérienne a été révisée, en date du 15 novembre 2008, afin de promouvoir les droits politiques des femmes, notamment, la facilitation de l'accès à la représentation dans les assemblées élues et une participation effective dans le processus de prise de décision à tous les niveaux. De même, il convient de rappeler que l'Algérie a procédé à la levée de la réserve sur l'article 09 alinéa 02 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le code de la famille a connu, également, en 2005, des amendements substantiels visant plus d'égalité et d'équilibre dans les relations familiales et dans les responsabilités parentales. Les autres réformes ont concerné, plus particulièrement, le code de la nationalité, qui accorde, désormais, la citoyenneté algérienne aux enfants nés d'une mère algérienne, le code pénal qui criminalise la traite humaine, ainsi que la Loi relative à l'organisation pénitentiaire. En outre, il est à noter que plusieurs organismes, mécanismes et plans de travail ont été mis en place, à savoir :

- Le Ministère chargé de la famille et de la condition féminine (juin 2002);
- Le Conseil national de la famille et de la femme (2006) ;
- La Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010- 2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels ;
- La Stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan opérationnel (2007- 2011), introduisant des priorités en termes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires, pour garantir la prévention et la prise de mesures adéquates contre toutes les formes de violence ou de discrimination.

Les résultats de tout ce dispositif s'apprécient à travers les indicateurs suivants :

Les algériennes participent de plus en plus à la prise de décisions et occupent des postes de responsabilité importants, que ce soit au sein du pouvoir exécutif ou législatif, au sein des instances judiciaires ou consultatives ou encore dans la fonction publique.

Dans la magistrature, les statistiques indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible, atteignant 37,5% du nombre total de magistrats. La proportion des femmes dans ce secteur stratégique étant de 17,98% au niveau de la Cour suprême, 50% au niveau du Conseil d'Etat et de 43,29% au niveau des tribunaux.

Dans le domaine de l'éducation, l'indice de parité entre les garçons et les filles dans les écoles primaires et secondaires a considérablement progressé, passant de 92,91% à 97,87% filles pour 100 garçons, durant la période 2000 à 2008. Pour le corps enseignant, ce taux est passé de 87,50% à 116,06%, pour la même période, confirmant la féminisation du corps enseignant.

Quant au secteur de la santé, l'Algérie s'est employée à améliorer la couverture sanitaire, d'où la baisse du taux de mortalité maternelle qui était, en 1999, de 117/100 000 naissances vivantes contre 86/100 000 en 2008. De même que des progrès notables sont observés dans la réduction du taux de mortalité infantile, qui est passé de 142 pour mille en 1970 à 23,9 pour mille en 2008. Au chapitre de la représentativité des femmes, il est à noter que le nombre de femmes algériennes élues à l'Assemblée Populaire Nationale est passé de 13 en 2000 à 38 lors des élections législatives de 2007.

Dans le cadre de la coopération avec les institutions onusiennes en charge des droits de l'homme, le gouvernement algérien a invité Mme Rascida Manjoo, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur « la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences », à effectuer une visite de travail en Algérie, du 01 au 10 novembre 2010.

Monsieur le Président,

Ce sont là, quelques indicateurs qui témoignent de la volonté et de l'attachement du gouvernement algérien à assurer l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles favorables à l'exercice de ses droits fondamentaux et civiques.

Avant de conclure, ma délégation salue la création, par l'Assemblée générale, en juillet 2010, de la nouvelle entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui stimulera, sans aucun doute, les aptitudes de l'organisation à appuyer les Etats membres à œuvrer avec eux pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Je vous remercie.